RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 449C0CD0-0FE3-8D77-80C9-504441F72F16

YOLAW
Société par actions simplifiée au capital de 12.576.947,40 euros
Siège social : 50 rue d'Hauteville, 75010 Paris
900 758 343 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 28 AVRIL 2026

[…]

1. **Exercice de 8.600 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « BSPCE Yolaw ») ; Constatation de l'augmentation du capital social par l'exercice de BSPCE Yolaw**

Le Président rappelle que par décision du président de la société YOLAW, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 50 rue d'Hauteville – 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 892 926 (société aujourd'hui absorbée par la Société), en date du 30 juin 2018, agissant sur délégation de compétence consentie par décisions unanimes des associés du même jour, il a notamment été émis et attribué :

[…]

Il rappelle également que par décision du président de la société YOLAW, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 50 rue d'Hauteville – 75010 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 892 926 (Société aujourd'hui absorbée par la Société), en date du 14 décembre 2020, agissant sur délégation de compétence consentie par consultation écrite adressée aux associés le 4 novembre 2020, il a notamment été émis et attribué :

[…]

Il rappelle enfin que suite à la fusion par voie d'absorption de la société YOLAW par la Société intervenue le 29 décembre 2025 et afin de fixer le nombre d'actions ordinaires de la Société auxquels peuvent prétendre les titulaires de BSPCE Yolaw, une parité d'échange a été arrêtée à raison de 7.085 actions ordinaires de la Société pour 100 actions ordinaires de la société YOLAW aujourd'hui absorbée.

Il indique que :

- par déclaration d'exercice et de souscription en date du 27 avril 2026, […] a exercé les 500 BSPCE Yolaw exerçables, correspondant à la souscription de 35.425 actions ordinaires de la Société, […] ;

- par déclaration d'exercice et de souscription en date du 27 avril 2026, […] a exercé les 100 BSPCE Yolaw exerçables, correspondant à la souscription de 7.085 actions ordinaires de la Société, […] ;

- par déclaration d'exercice et de souscription en date du 27 avril 2026, […] a exercé les 1.500 BSPCE Yolaw exerçables, correspondant à la souscription de 106.275 actions ordinaires de la Société, […] ;

- par déclaration d'exercice et de souscription en date du 27 avril 2026, […] a exercé les 500 BSPCE Yolaw exerçables, correspondant à la souscription de 35.425 actions ordinaires de la Société, […] ;

Docusign Envelope ID: 449C0CD0-0FE3-8D77-80C9-504441F72F16

- par déclaration d'exercice et de souscription en date du 27 avril 2026, […] a exercé les 6.000 BSPCE Yolaw exerçables, correspondant à la souscription de 425.100 actions ordinaires de la Société, […].

Le Président constate ensuite que par les exercices des BSPCE sus-mentionnés, ont été émises 609.310 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal de 121.862,00 euros, […]. Les actions ordinaires nouvelles ont été intégralement libérées, par versement en numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Le Président, suite aux exercices des BSPCE, **constate** en conséquence l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 121.862,00 euros, portant ainsi le capital social de 12.576.947,40 euros à 12.698.809,40 euros du seul fait des exercices des BSPCE et des versements correspondants, étant précisé que cette augmentation de capital est soumise aux formalités simplifiées conformément aux dispositions de l'article L.225-149 du Code de commerce.

2. **<u>Modification corrélative des articles 6 « Formation du Capital » et 7 « Capital Social » des statuts</u>**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés à l'effet d'apporter aux statuts les modifications corrélatives à l'augmentation du capital social, et suite aux exercices de BSPCE, le Président décide de compléter l'article 6 « Formation du Capital » et de modifier l'article 7 « Capital social » des statuts comme suit :

« Article 6 : Formation du Capital

"Par décision en date du 28 avril 2026, le Président a constaté l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 121.862,00 euros par l'émission d'un nombre total de 609.310 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, résultant de l'exercice de 8.600 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de douze millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent neuf euros et quarante centimes (12.698.809,40 €).

Il est divisé en :

- *22.825.553 actions ordinaires (les « **Actions O** »),*
- *15.435.793 actions de préférence dites ADP A1 (les « **ADP A1** »),*
- *23.579.871 actions de préférence dites ADP A2 (les « **ADP A2** »),*
- *152.830 actions de préférence dites ADPR (les « **ADPR** »),*
- *1.500.000 actions de préférence dites ADP 2024 (les « **ADP 2024** »),*

de 0,20 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

La création des ADP A1 et ADP A2 a fait l'objet d'un rapport d'un Commissaire aux avantages particuliers, Monsieur Eric GIDEL, Commissaire inscrit à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, domicilié [redacted] *désigné par décisions unanimes des associés en date du 2 juillet 2021. »*

[…]

Docusign Envelope ID: 449C0CD0-0FE3-8D77-80C9-504441F72F16

4. <u>Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités</u>

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi.

* * *

Fin des extraits. Copie certifiée conforme par le Président.

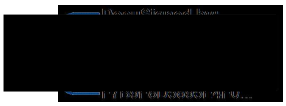

_____ _____

Le Président
LP OPS
Représentée par LegalPlace
Représentée par Racem Flazi